

26-10-2016

## SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

**Présents :** Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes  
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.  
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.  
[Décisions n°0065 à 0066]

### LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 20.

#### **0065 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 30 juin 2016 - Approbation**

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du  
jeudi 30 juin 2016.

#### **0066 Emprunts - Marché public conjoint 2017 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du CPAS de Verviers, de la RCA SYNERGIS, de la Zone de Police Vesdre et de la Zone de secours VHP - Prolongation du marché initial jusqu'au 31 décembre 2017 - Décision - Déclaration d'urgence**

A l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ

l'urgence pour ce point.

DECIDE

de fixer ce point au n° 1 ter de l'ordre du jour.

Présents : Mme TARGNION, Présidente,  
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.  
M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER, KRIESCHER, Mmes  
FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY, MESTREZ, Mmes  
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN DE WAUWER,  
VOISIN et WYDOOGHE, Membres.  
M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.  
Mme BOGAERTS, Secrétaire f.f.  
Décisions n°0067 à 0073

**0067 Emprunts - Marché public conjoint 2017 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du CPAS de Verviers, de la RCA SYNERGIS, de la Zone de Police Vesdre et de la Zone de secours VHP - Prolongation du marché initial jusqu'au 31 décembre 2017 - Décision**

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de marquer son accord avec la prolongation du marché actuel d'emprunts avec la Ville, le C.P.A.S. de Verviers, la RCA SYNERGIS, la Zone de Police Vesdre et la Zone secours Vesdre-Hoegne et Plateau.

**0068 Personnel - Mobilité - Phase 2016/01 - INPP Conseiller en circulation - Clôture**

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De clore la phase de mobilité 2016/01 (n° de série 1423) - INPP Conseiller en circulation.

**0069 Personnel - Mobilité - Phase 2016/03 - Ouverture d'emplois**

Entendu le Chef de corps expliquer les besoins exprimés dans cette ouverture d'emplois, à savoir que les deux emplois d'INPP demandés sont destinés à remplacer 2 INPP en partance, l'un au sein de GAO, et l'autre du SERL ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité :
- 2 emplois d'Inspecteur Principal dont 1 spécialisé.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INPP :la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

**0070 Personnel - Mobilité - Phase 2016/04 - Ouverture d'emplois**

X A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

• de déclarer vacants pour la mobilité :

- 1 emploi de Commissaire pour le Contrôle interne,  
- 4 emplois d'INP de proximité.

• de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

INP : la tenue d'une interview avec les différents candidats devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

**0071 Personnel - Calog - Convention d'insertion socioprofessionnelle avec le CPAS de Pepinster**

X A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

de conclure une convention d'insertion socioprofessionnelle avec la personne désignée après sélection avec le CPAS de Pepinster, moyennant une période d'essai de deux fois un mois.

**0072 Infrastructures - Transfert HPV et MPC à la NCA de Verviers - Désignation d'un BAMO par la Ville de Verviers - Prise en charge des dépenses**

X Entendu Madame la Présidente préciser que le BAMO va aider à l'élaboration d'un cahier des charges pour l'ouverture d'un marché public et qu'il s'agit ici de la part à payer par la zone de police pour le service la concernant ;

Entendu Madame Francine BRACH demander où se situera la nouvelle cité administrative ;

Entendu Madame la Présidente préciser l'endroit où se situera la NCA, à savoir un vaste périmètre délimité par les rues Thil Lorrain, des Sottais et du Collège ; et donner plus amples informations sur ce projet : celui-ci comprendra la démolition des bâtiments existants ; ensuite, il fera l'objet d'un marché sous la forme d'un contrat DBFM, c'est-à-dire assurant la conception, la réalisation, le financement et la maintenance du bâtiment, ce qui signifie, entre autres, que la ville paiera des annuités pendant une durée de 27 ans; préciser encore qu'il s'agira d'un bâtiment actif, producteur d'énergie, qui comprendra trois entrées différentes dévolues à la ville, au CPAS et à la police et que cette infrastructure contribuera au renouveau de la ville et offrira de meilleures conditions de travail au personnel ;

Entendu le Chef de corps préciser que la part de la zone dans la copropriété de l'Hôtel de police (33%) sera rachetée par la Régie des bâtiments et que la Maison de police du Centre fait actuellement l'objet d'un loyer qui représentera une économie dans le cadre de l'intégration de cette maison au sein de la NCA ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

d'imputer la dépense relative à ce marché au budget extraordinaire - Allocation 330/747-51 : « Etudes et organisation administrative et de gestion », sous réserve d'approbation de la modification budgétaire n°2 qui interviendra fin 2016.

**0073 Véhicules - Marché pluriannuel de pneumatiques - Détermination du mode de passation de marché**

→

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 66.115,70 EUR - ayant pour objet la fourniture, le remplacement, l'entreposage et les réparations de pneus de véhicules de Police.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé par procédure négociée sans publicité.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget ordinaire 2016 - Allocation n°330/127-06 « Prestations de tiers pour véhicules ».

**COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**NEANT**

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 30.**

**LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 38.**

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

Sylviane BOGAERTS

La Présidente,

Muriel TARGNION